

Gestion locative

Nous assurons la gestion locative du patrimoine de nos clients : recherches de locataires, états des lieux, suivi du paiement des loyers, relevé fiscal de fin d'année pour la déclaration des revenus fonciers.

Ce service sera précédé d'un audit juridique offert sur le ou les contrats de location.

Nos honoraires de gestion déductibles de vos revenus fonciers sont de 7,00% Ht du montant de vos loyers HT perçus hors charge.

Service + :

Nous pouvons aussi assurer le suivi des travaux sur vos biens immobiliers en vous présentant 3 devis comparatifs. Ce service + est facturé à 10% HT du montant des travaux.

Pourquoi recourir à un notaire pour gérer ses revenus locatifs ? Tout simplement, parce que le contrat de location reçu par un notaire a valeur de jugement. C'est donc plus facile de recouvrer les loyers impayés. Un notaire est un officier ministériel avec toute la délégation de pouvoir conféré par l'Etat pour assurer le sérieux de cette mission .